



*LA FORCE  
DE L'INDÉPENDANCE*

## FUSION DES CORPS ADMINISTRATIFS : LA GRANDE BRADERIE DE M. SARKOZY

A la lecture de l'article en page 24 de « CIVIQUE » de mai 2006, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes en matière de dialogue social au ministère de l'intérieur !

En effet, après une description idyllique du dispositif d'accompagnement de la fusion des corps administratifs, le rédacteur précise que ce projet « qui fait actuellement l'objet d'échanges avec les organisations syndicales représentatives du personnel sera présenté officiellement au début du mois de juillet aux organismes consultatifs paritaires compétents en vue de son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007. »

*Or, comment peut-on parler de dialogue social, de négociation, de concertation alors même que l'administration n'a jamais réuni autour d'une même table les syndicats concernés ?*

Depuis le lancement du projet de fusion, voilà plus de trois ans, FO n'a eu de cesse de condamner la méthode adoptée par l'administration qui n'a jamais voulu réunir ensemble les différentes organisations syndicales concernées (préfectures + administration centrale du MIAT + administration centrale du ministère outre-mer + police nationale).

Lors de son retour place Beauvau en juillet 2005, M. SARKOZY nous annonce qu'il « reprend tous les chantiers » et qu'une négociation sera menée dès la rentrée 2005.

En guise de *négociation* : une réunion le 16 décembre 2005 (!), et encore, sans les syndicats du ministère de l'outre-mer, ni ceux de la police qui seront eux reçus séparément le 4 janvier 2006.

Au cours de cette rencontre qui se termine en « queue de poisson », le DRH nous explique que la fusion des corps se fera, qu'il n'y a aucune négociation ni discussion possible sur ce point. Par contre, l'administration, dans son infinie générosité (sic !), veut bien recueillir notre avis sur certaines modalités de mise en œuvre de la fusion, notamment le déroulement des CAP nationales...

Le 6 janvier 2006, la quasi-totalité des organisations syndicales représentatives des personnels concernées par la fusion des corps, adresse une lettre co-signée au ministre d'Etat pour :

- **dénoncer** un projet qui « *n'est pas techniquement abouti, manque sérieusement d'ambition et de précisions* », et « *dont seule l'administration serait bénéficiaire* »,
- **refuser** un « *habillage par un plan de requalifications bâti sur des suppressions d'emplois* »,
- **réclamer** des « *avancées statutaires pour toutes les catégories, une refonte de leurs grilles indiciaires, un rattrapage indemnitaire par rapport au ministère des finances et de meilleurs ratios promus/promouvables à la hauteur de 25 % comme pour les administrateurs civils* »,
- **exiger** en conséquence l'ajournement du projet « *qui n'a jamais été sérieusement discuté* », réclamant « *une véritable concertation afin de ne pas procéder à une fusion des corps administratifs dans la précipitation* ».

### A CE JOUR LE MINISTRE N'A DONNÉ AUCUNE REPONSE !

Pour seule réaction, l'administration organise le 15 février une nouvelle réunion, encore et toujours sans les syndicats de police et de l'outre-mer (MOM), pour présenter, soi-disant, de nouvelles propositions : en réalité, rien que du saupoudrage et de nouvelles promesses bien peu convaincantes, sans aucun engagement ferme.

FO participe à cette réunion mais exige que désormais les discussions soient menées en présence de tous les syndicats concernés par ce projet de fusion !

L'administration s'engage à proposer une date dans la foulée... depuis : toujours **RIEN** !

Des échanges auront bien lieu en CTP central en mars. L'administration refuse de répondre sur le fond, et en particulier sur les revendications et inquiétudes des personnels relayées par FO.

**En fait, le dispositif est ficelé depuis le début et le ministre de l'intérieur n'a (jamais eu) aucune intention de le discuter, encore moins de le négocier !**

Le CTP central des préfetures et le CTP ministériel sont convoqués le 4 juillet 2006, au pas cadencé, pour passer à la moulinette le Cadre National des Préfetures :

- Fusion totale (préfeture + police + ACMI + MOM) au 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour la catégorie A,
- Fusions partielles (préfeture + ACMI + MOM) au 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour les catégories B et C, la fusion avec les administratifs de la police nationale étant reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**Bel exemple de dialogue social ! Belle démonstration pour celui qui crie sur tous les toits qu'il tient toujours ses engagements !**

**M. SARKOZY passe en force avant son départ du gouvernement pour préparer la présidentielle et impose sa grande braderie ! Circulez, y a rien à voir !**

Dans l'édito d'InFO Préfetures de septembre 2005, nous évoquions le « retour du père fouettard » ! Les faits nous donnent une nouvelle fois raison !

***Contreparties à la fusion des corps ?***

- *pour l'administration : des économies substantielles,*
- *pour les personnels : des miettes, des promesses et finalement, de la poudre aux yeux !*

L'administration ne s'en cache pas, elle souhaite réaliser des économies substantielles grâce à la fusion des corps et à la mise en œuvre de la DNO.

Le ministre de l'intérieur l'annonçait lui-même le 20 juin 2005 dans son discours aux préfets :

« **La suppression, d'ici 2010, de 1.500 emplois en administration centrale et en préfetures par le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux** » (...) « **La requalification et la fusion seront intégralement autofinancées par les suppressions d'emploi** (...) ».

Cela a au moins le mérite d'être clair pour ceux qui hésiteraient encore !

Ce mouvement amorcé en 2006 avec 156 suppressions dans les préfetures, est amplifié en 2007, avec la liquidation annoncée par le Premier ministre de 15.000 postes de fonctionnaires, dont au moins 350 en préfeture selon nos dernières informations !

**Quelle organisation syndicale digne de ce nom peut accepter de telles mesures ?**

**« les promesses n'engagent que ceux qui y croient ! ».**

**Quant aux promesses du soi-disant ambitieux plan de requalification sur 5 ans**, comment y croire quand, dès la première année, l'administration commence à rogner sur le dos des agents en retardant la date d'effet des promotions internes ?

C'est ainsi que le **décret sur les recrutements 2006**, évoqué dans *Civique* comme étape décisive du plan de requalification, **n'est paru au JO que le 24 mars 2006**. Ce texte, sur lequel FO s'était abstenue, avait pourtant été examiné, en urgence, en septembre 2005 par les CTP nationaux (cf. InFO Préfetures n°106 de septembre 2005).

En conséquence, les promotions 2006 aux grades d'adjoint administratif, SACN et attaché sont reportées à la date de parution au JO, et **ne prendront pas effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006** comme cela aurait dû être le cas ! **Il n'y a pas de petites économies...**

Souvenons-nous des **assises** des préfetures de novembre 2000, où l'administration promettait déjà **3.000 transformations d'emplois de catégorie C en catégorie B** : nous n'en avons vu aucune !

Ce jour-là, des milliers de collègues faisaient grève à l'appel de FO (seule !), quand les autres syndicats trônaient dans la salle des assises à Lyon ! Le SAPAP-UNSA reconnaît aujourd'hui s'être fait rouler dans la farine...

Rappelons-nous également du **plan de requalification « agent / adjoint »** annoncé sur 5 ans pour 5.000 postes. Au bout du compte, **400 promotions ont manqué à l'appel !**

\*\*\*\*\*

**Pour FORCE OUVRIERE, seule une loi d'orientation, comme pour la police nationale et la Justice, constituerait un engagement fort et une reconnaissance du travail des agents du Cadre National des Préfectures !**

Le ministre d'Etat en a-t-il l'intention, l'envie, et veut-il, tout simplement, s'en donner les moyens ? Son objectif n'est-il pas plutôt de « **faire sauter les préfectures** » selon les propos que lui avait prêtés la presse lors de son premier passage place Beauvau ?

En outre, nous ne pouvons que nous interroger sur l'intérêt que nous portent les parlementaires. Ceux-ci, de l'aveu même des représentants du ministère de l'intérieur, ne se sont pas du tout intéressés aux indicateurs du programme administration territoriale (PAT), lors de l'examen du projet de loi de finances 2006.

**Enfin, un véritable plan de requalification passe par :**

- **la promotion immédiate de tous les agents en adjoints,**
- **des avancées statutaires réelles pour l'ensemble des corps**
- **des ratios promus / promouvables alignés sur ceux des administrateurs civils : 25 %,**
- **la mise en place de concours réservés pour le passage de C en B,**
- **mais également de B en A et le rétablissement du concours direct d'attachés** (qui a été purement et simplement supprimé en 2006 par le décret précité sur les recrutements voté par le SAPAP et la CFDT en CTP)
- **l'alignement sur le régime indemnitaire de l'administration centrale...**

**le tout bien évidemment pour les personnels administratifs mais également pour l'ensemble des personnels dits techniques et spécialisés !**

## **Nous sommes loin du compte !**

En effet, sur les deux premiers points, grâce au fameux « accord (minoritaire) sur l'amélioration des carrières dans la Fonction publique » du 25 janvier 2006, signé par la CFDT et l'UNSA notamment :

- **les agents administratifs (échelle E3) s'appelleront « adjoints » mais continueront à être payés comme avant : C'EST UN SCANDALE !** c'est pourquoi **FO a lancé une pétition nationale pour exiger la promotion immédiate de tous les agents en adjoints (échelle E4) ;**
- pour les autres restent quelques miettes, et plus rien à négocier au plan statutaire jusqu'en 2009 !

Par ailleurs, une des conséquences de cet accord inique et de la fusion est **l'annulation des CAP d'avancement de l'automne 2006 et leur report en 2007 ! INACCEPTABLE !**

Quant aux ratios « promus / promouvables », ils oscilleront entre 3% et 12,9 % en fonction des catégories, avec un « effort » annoncé pour la promotion d'agent en adjoint administratif. Nous sommes bien loin des 25% réservés aux administrateurs civils, et des taux mirobolants (97,14% à Paris à 65% dans les autres SGAP) accordés grassement à certains collègues policiers.

En ce qui concerne les concours réservés pour les changements de catégorie, **rien n'est prévu dans les projets de textes statutaires sur la fusion !**

Par ailleurs, l'administration officialise le maintien de deux régimes indemnitaires différenciés :

- **un taux pour les personnels affectés dans les services de l'administration centrale** et des établissements publics nationaux y compris les services délocalisés ainsi que les autres services implantés à Paris (préfecture de police, préfecture de Paris, préfecture de région Ile de France, juridictions administratives parisiennes).
- **un taux pour les personnels affectés en province** (préfectures, juridictions, services de police).

**Quant aux filières techniques et de service**, la seule proposition de l'administration, soutenue comme toujours par les autres syndicats, est la **fusion des corps techniques de catégorie C** (AST, conducteurs, chefs de garage, OP, MO, contremaîtres) dans le cadre d'une filière technique unique, **qui conduirait fatalement à la casse des statuts, à de la flexibilité et polyvalence à outrance.**

## **A terme, c'est la liquidation des préfectures et des sous-préfectures et le redéploiement massif des agents vers les commissariats**

La fusion des corps administratifs est le troisième levier de la réforme de l'Etat, après la LOLF (réforme financière) et le démembrement des services aux plans régional (pôles régionaux) et départemental (RADE et projet OSE dans le Lot).

Outre la réalisation d'économies substantielles et la remise en cause du Service Public Républicain, le but de la manœuvre, tout le monde l'a compris, est également la suppression des corps nationaux, entraînant une gestion déconcentrée à outrance de la carrière des agents (recrutement, avancement, discipline). L'administration, qui ne se cache pas, préconise l'échelon régional.

A cause de la LOLF, l'administration projette d'établir des **listes d'avancement locales distinctes** en fonction des affectations et surtout des différents programmes dont les agents relèvent : une liste au titre du *Programme Administration Territoriale* (préfecture, sous-préfecture), une liste pour le programme *Police Nationale* (commissariats, DDSP et certainement SGAP...) et une liste pour le programme *Conseil d'Etat et autres juridictions administratives* (TA et CAA).

L'administration organise ainsi la **rupture d'égalité de traitement entre agents d'un même corps !**

Quant préfectures et des sous-préfectures leur liquidation est programmée avec la RADE (cf. InFO Préfectures de mars 2006).

Malgré les engagements répétés du secrétaire général du ministère, la DNO n'a toujours pas été actualisée. Pour autant, sa mise en œuvre est bel et bien anticipée avant même la suppression ou le transfert des missions concernées : les effectifs ne sont pas remplacés, les services sont engorgés et les agents de plus en plus sous pression.

**Et cela ne va pas s'arranger, bien au contraire, avec les réductions supplémentaires d'effectifs et de crédits de fonctionnement annoncés !**

Une fois les préfectures liquidées, l'objectif n'est-il pas le **redéploiement massif des personnels de préfectures et sous-préfectures vers les commissariats et les DDSP, sous l'autorité policière ?**

Il n'a, en effet, échappé à personne que, si l'on « dégraisse » les préfectures, des emplois sont créés dans la police, y compris dans les filières administratives et techniques.

Un rapport du Sénat de 2003 sur *l'organisation du temps de travail et des procédures d'information des forces de sécurité intérieure*, dénonce la faible proportion des personnels administratifs, scientifiques et techniques qui représente moins de 10 % des effectifs de la police nationale, contre notamment, 32,5 % au Royaume-Uni qui devient la référence en matière de service public !!!

Noyés dans la masse, les personnels administratifs, minoritaires en effectifs, sont non seulement sous l'autorité des policiers actifs mais également « représentés » par ces derniers dans les CTP locaux et au CTP national police.

L'exemple de l'ARTT est en ce sens révélateur : 41 heures 30 par semaine imposées, par les actifs, aux personnels administratifs, avec d'énormes difficultés pour prendre ses congés et JARTT !

**Toujours plus de flexibilité, le tout avec pour perspective la liquidation des préfectures et des sous-préfectures, et pour corollaire le transfert massif des agents du CNP dans les commissariats, qui peut accepter cela ?**

**Alors, avec FORCE OUVRIERE, exprimez votre profond mécontentement :**

- en vous mobilisant contre les projets néfastes du ministre de l'intérieur
- en sanctionnant, dès les prochains scrutins aux CAP (le 27 juin pour les agents, les AST et les conducteurs, le 27 octobre pour les autres corps) les syndicats qui accompagnent ces réformes destructrices,
- en rejoignant les rangs de FORCE OUVRIERE !

**Tous ensemble, unis, pour gagner le combat !**



**le syndicat qui reste un syndicat**